

 <p><b>PRÉFET DE L'ESSONNE</b> <i>Liberté Équité Proximité</i></p>	<b>Compte rendu de la commission Du 26 avril 2024</b>	<b>Direction départementale des territoires</b>  Évry-Courcouronnes, le 16/05/2024
---	---	---

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 11 avril 2024, s'est réunie le 26 avril 2024, sous la présidence de Mme Marine de TALHOUËT, adjointe à la directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de département.

### 1) Membres de la commission

- Mme Marine de TALHOUËT, adjointe à la directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- M. Roland RODDE, représentant la Direction départementale des territoires ;
- M. Dominique VEROTS, maire de Saint-Pierre-du-Perray, représentant les maires ;
- M. Xavier GUIOMAR, maire de Chalo-Saint-Mars, représentant les maires ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le Président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France.

### Pouvoirs :

- Mme Marine de TALHOUËT, adjointe à la directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne, dispose du pouvoir de M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les EPCI et de Mme BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la Chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- M. Roland RODDE, représentant la Direction départementale des territoires dispose du pouvoir de Mme Odile CLOUT représentante de l'association NaturEssonne et de Mme Danielle ALBERT représentante l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le Président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France dispose du pouvoir de M. Patrick LEBLANC représentant des propriétaires agricoles et de M. Denis RABIER représentant le FDSEA ;
- M. Xavier GUIOMAR, maire de Chalo-Saint-Mars, représentant les maires dispose du pouvoir de Mme Julie OZENNE représentante le coprésident du réseau AMAP Île-de-France et de M. Baptiste DESFORGES représentant les Jeunes Agriculteurs ;
- M. Dominique VEROTS, maire de Saint-Pierre-du-Perray, représentant les maires dispose du pouvoir de M. Kevin BROUILLARD représentant la Coordination Rurale.

### Excusé :

- Mme Philippine COCHET, représentant la SAFER ;
- M. Denis MAZODIER, représentant de l'Association agréée de protection de l'environnement Essonne Nature Environnement ;

### 2) Invités à titre d'experts

- M. David HERMAN de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;

- M. Henri VACHER, Mme Julie-Anne GOMBERT, Mme Chiara NOTARANGELO, M. Hiêu GRAZIANIM, M. Jérémy CASTILLO, Mme Karine JANOWICZ, M. DUARTE DA SILVA Joao, M. Olivier DEKEISTER, et Mme Yolaine DELEAZ de la Direction départementale des territoires de l'Essonne.

### **3) Quorum et ordre du jour**

Mme Marine de TALHOUËT constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

L'ordre du jour compte les points suivants :

- a) Examen du PC de hangar photovoltaïque à Corbreuse et du PC à Guigneville-sur-Essonne ;
- b) Information sur la mise en compatibilité du PLU d'Itteville et la déclaration de projet M du PLU de Longpont/Orge
- c) Examen de la révision PLU du Mérevillois ;
- d) Examen de la révision du PLU de Saint-Hilaire ;
- e) Examen du PLU de Fontenay-les-Briis ;
- f) Examen de l'étude préalable aux compensations agricoles collectives pour le projet MINT.

### **4) Ont présenté leur projet devant la commission :**

- **PLU du Mérevillois** : M. Guy DESMURS - Maire de la commune ; Mme. CHARTIER - DGS de la commune ; Mme. Katia ROILLET- Responsable Pôle Territoire-Urbanisme ; Mme Nathalie NITSCHKE - Cabinet étude - PLU ; M. Philippe MERCIER - Cabinet étude - évaluation environnementale ;
- **PLU de Saint Hilaire** : Thierry LAHAYE - adjoint au maire ;
- **PLU de Fontenay-les-Briis** : Thierry DEGIVRY - maire de la Commune ;
- **Étude préalable MINT** : Paul LEFEVRE - SAFER ; Mme Anne-Cécile BIEBER - adjointe cheffe de site.

Évry-Courcouronnes, le 21 MAI 2024

La présidente de la CDPENAF,

Mme Marine de TALHOUËT